



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soutien du marche

Question écrite n° 8516

Texte de la question

M. Eric Dolige attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la production des fruits et légumes. Actuellement, ce secteur traverse une crise conjoncturelle. Il lui demande ce qu'il envisage de faire afin de remédier à une situation se dégradant de jour en jour pour toutes les organisations professionnelles de fruits et légumes.

Texte de la réponse

Les producteurs de fruits et légumes ont rencontré des difficultés importantes pendant deux années consécutives. Après les mesures de consolidation en faveur de ce secteur, prises le 7 mai 1993 pour améliorer la trésorerie des exploitations destabilisées par les événements conjoncturels, des décisions supplémentaires viennent renforcer ce dispositif, suite aux conclusions des groupes de travail mis en place par le Premier ministre. Il s'agit de la consolidation sur sept ans des encours des prêts au taux de 6,5 p. 100 pour permettre le désendettement des producteurs de fruits et légumes et de l'horticulture, et aussi de l'allongement de trois ans des durées des prêts bonifiés souscrits depuis 1988 pour tenir compte des besoins spécifiques de ces secteurs. Par ailleurs, ce volet financier est complété par une mesure sociale se traduisant par la prise en charge exceptionnelle des arriérés de cotisations personnelles des exploitants, à l'intérieur d'une enveloppe de 20 millions de francs. Le Premier ministre a aussi annoncé, lors de la conférence agricole, les dispositions générales concernant l'ensemble des exploitations agricoles : baisse des taux et relèvement des plafonds des prêts bonifiés, amélioration des conditions financières de l'installation des jeunes agriculteurs, relèvement des retraites les plus faibles des chefs d'exploitation, déductibilité des déficits dans la moyenne triennale pour le calcul des cotisations sociales, extension de l'exonération de la taxe sur les cotisations d'assurance, dégrevement de la taxe sur le foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre de réels moyens afin d'améliorer les équilibres fragiles inhérents à ce type de production. Mais constatant que les dispositifs actuels d'intervention tant au plan communautaire que national ne sont plus à même de prévenir les crises, le ministre de l'agriculture et de la pêche a confié à M. Haro, ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts, une mission dont l'objectif est de présenter des propositions de réforme.

Données clés

Auteur : [M. Doligé Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8516

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4198

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 356